



## Peurs contre peurs

*Faut-il inscrire l'état d'urgence dans la législation pour lutter contre le terrorisme ?*

*A l'heure de la première loi Macron, deux avocats, **William Bourdon** et **Thibault de Montbrial**, s'opposent*

*Propos recueillis par **MATHIEU DELAHOUSSE***

**Moins de libertés, est-ce le prix à payer pour notre sécurité?**

**Thibault de Montbrial** Le problème de la sortie de l'état d'urgence est autant juridique que politique. Il faut bien saisir le fait que nos gouvernants sont confrontés au passé immédiat. On ne peut aborder cette question aujourd'hui, en juin 2017, sans se souvenir de ce qui est arrivé à François Hollande le 14 juillet 2016 : à la mi-journée, dans son interview donnée à l'occasion de la fête nationale, il annonçait la fin de l'état d'urgence.

Le soir même survenait l'attentat de Nice. Ce qui est arrivé ce jour-là à François Hollande s'est inscrit en lettres de feu dans l'inconscient de la classe politique française. Si l'on oublie cela, on ne peut pas comprendre la décision d'Emmanuel Macron de verser dans la loi les dispositions de l'état d'urgence. Le débat est cruel : il faut savoir si on se situe dans les limbes de la pureté du droit, en dehors de toute contingence matérielle, ou si on est dans le réel. Dans la réalité, une organisation sociale ne peut réussir à conserver sa ➤

### SOMMAIRE

- p. 68
- La matière noire du cerveau p. 70
- L'histoire inédite du S p. 72
- Lettres ou le néant p. 73
- L'Extension du demain de la panique

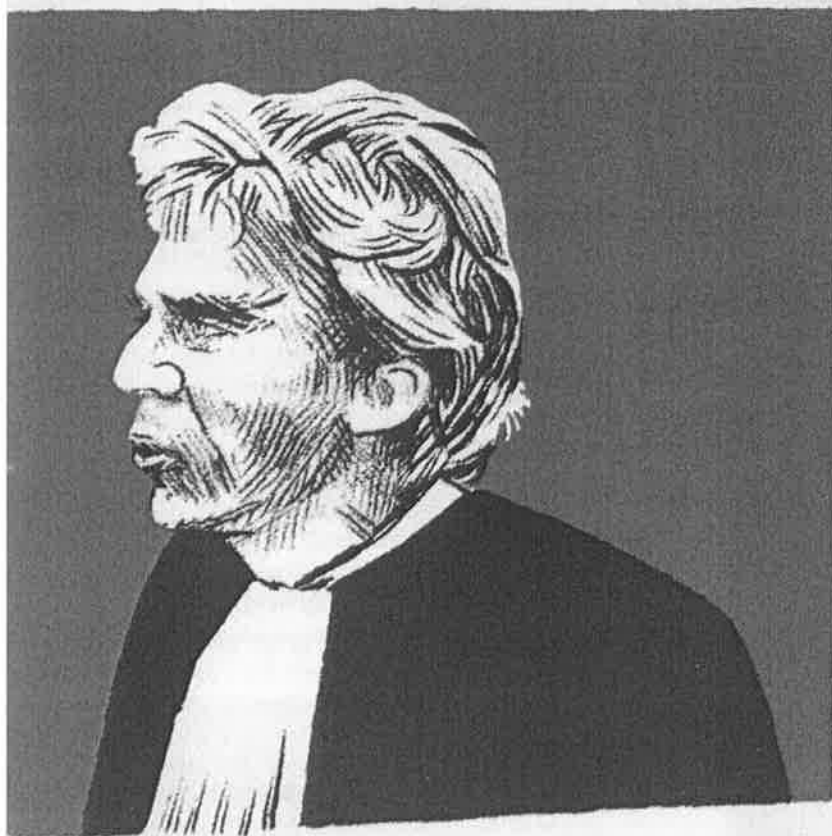
sation d'un système créé pour nous protéger nous offre du temps pour nous attaquer aux causes du phénomène. Je rejoins William Bourdon sur ce point. Tout le monde est d'accord sur le fait que nous en avons pour dix ou quinze ans. Le problème est qu'entre-temps il ne faut pas s'effondrer. La sécurité n'est pas une fin en soi. Elle nous permet de tenir pour mettre en place une politique de lutte contre l'islam radical et de reconquête des âmes et des cœurs.

**On sent que la question touche à vos philosophies politiques et à vos conceptions de la vie. De quoi avez-vous peur? Que redoutez-vous le plus, du terrorisme ou des dérives de la loi?**

**T. de Montbrial** Mon état d'esprit, comme citoyen de la République et comme enfant de la France, est clair. Je ne suis pas prêt à ce que notre pays s'effondre, paralysé par un respect aveugle de nos propres valeurs fondamentales, celles que nos civilisations avaient érigées après les massacres du <sup>xx</sup>e siècle et qui sont aujourd'hui attaquées par des gens qui nous font la guerre dans une logique de conquête. Il est difficile pour les élites de s'en rendre compte ou de vouloir l'assumer car nous vivons en paix depuis soixante-dix ans, un temps de paix inédit dans l'histoire.

**W. Bourdon** Je récuse totalement l'idée d'effondrement de nos civilisations. Cette dramatisation est la litière d'une surenchère sécuritaire. Ce que recherchent les terroristes est qu'on leur renvoie en miroir une barbarie. Le risque est davantage

WILLIAM  
BOURDON  
est avocat, ancien  
secrétaire général  
de la Fédération  
internationale des  
Droits de l'Homme  
et coauteur du livre  
« Les Dérives de l'état  
d'urgence » (Plon).



l'effondrement de nous-mêmes et de nos propres principes! Il est impossible de penser qu'on va sauver l'Etat de droit en le sabordant. On sait que c'est l'inverse. La tyrannie de la peur fabrique une politique de la peur. Ce qui fait florès en France aujourd'hui, c'est incontestablement le discours de mon interlocuteur ici même. Il est beaucoup plus difficile d'expliquer que la démocratie est en jeu et qu'il faut de la témérité et de la hauteur de vue pour la sauver.

**T. de Montbrial** Ma peur est que nos élites, formées par la paix, ne réalisent trop tard la dimension de la menace islamiste en France, dont le terrorisme n'est qu'un des moyens.

**W. Bourdon** Je conteste cette vulgate du malaise et de la déclinologie, qui souligne bien à quel point l'état d'urgence est un boniment. L'état d'exception est contagieux. Il valide partout la logique du soupçon qui est un poison.

**On peine, à vous entendre, à sortir de certitudes opposées. Mais quel exemple pouvez-vous citer d'une situation insupportable qui serait rendue possible par la nouvelle loi?**

**W. Bourdon** Il existe en réalité une unanimité pour dire que les mesures d'assignations à résidence sont inutiles, avec parfois des vies familiales totalement brisées. Qui peut penser qu'en normalisant dans le droit commun l'état d'urgence, on va le rendre plus efficace? Des musulmans pratiquants qui luttent contre l'islamisme sont pris dans une mâchoire avec un double risque : être attaqués par les islamistes et criminalisés par notre démocratie. Dans mon livre, nous évoquons les cas tragiques des musulmans qui revendiquaient un islam de France et qui ont été cruellement assimilés à des djihadistes. Ceux-là, personne n'en parle jamais.

**T. de Montbrial** A contrario, il existe des exemples de situations que la future loi doit régler. Voyez le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Il contient à ce jour 19 000 individus dont 4 000 étaient qualifiés d'immédiatement dangereux. Or dans les attaques contre la police aux Champs-Élysées (le 20 avril) et à Notre-Dame, aucun des auteurs ne figurait dans ce fichier. Il faut donc bien se rendre compte qu'il existe plus de cibles que nous ne pouvons en traiter et des gens dangereux en dehors du spectre. Quel enseignement tirer de ce constat? Il faut mettre l'accent sur une surveillance des personnes dangereuses sans les priver de leur liberté, c'est-à-dire sans les envoyer en prison mais en imposant donc des assignations à résidence ou des placements sous surveillance électronique. Cela donne du temps pour mener les enquêtes. Dans le même esprit, la nouvelle loi facilitera le contrôle des lieux de culte les plus radicaux. Le préventif a pour vocation d'éviter que l'événement ne se produise. Par définition, il est difficile d'évaluer ce qui aura ainsi été évité. ■